

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

24 NOVEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

Projet Educatif et Citoyen

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 25 novembre 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 25 novembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 25 novembre 2022

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services

Delphine NQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt deux, le 24 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 novembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avait donné procuration :

Monsieur PETROVIC à Monsieur HAÏAT
Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur BASSINE à Monsieur MIGEON
Madame GOTTI à Madame GUYARD
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Madame ANDRE à Monsieur JOLY
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Était absent :

Monsieur de BEULAINCOURT

Secrétaire de séance :

Monsieur SALLE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20221124-22-F-05-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a placé la question éducative parmi ses priorités.

L'engagement de la Ville est fort aussi bien en termes d'investissement que de moyens mis à disposition des écoles et de la jeunesse.

La volonté constante de la Ville est de porter une politique bienveillante ayant pour objectifs :

- La qualité de l'accueil des enfants dès la Petite Enfance,
- La réussite des élèves,
- L'ouverture des élèves à la culture, au sport et à la vie internationale,
- L'accompagnement de tous les acteurs de l'excellence éducative aussi bien institutionnels, associatifs que des parents, premiers responsables de l'éducation de nos jeunes,
- Accompagner la jeunesse dans la construction de ses savoirs et de ses savoir-être pour leur permettre d'être des citoyens ouverts, bienveillants et acteurs de leur avenir,
- Consolider la dimension développement durable dans ses actions éducatives et dans son programme d'intervention.

Le Projet Educatif et Citoyen a pour origine le Projet Educatif Territorial (PEDT) qui est un outil créé initialement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour fédérer les acteurs d'un territoire autour d'une même ambition pour l'éducation. Cette démarche permet de définir un sens et une finalité aux actions mises en place sur un même territoire. Elle permet également d'organiser la relation entre les acteurs en misant à la fois sur leur articulation et leur complémentarité.

La volonté constante de la Ville est de mobiliser les acteurs locaux et institutionnels de l'éducation afin de construire une dynamique commune en direction des enfants et des jeunes.

Dans ce contexte, la Ville de Saint-Germain-en-Laye, dans la continuité du PEDT, a décidé de formaliser ses axes de politiques publiques dans un Projet Educatif et Citoyen (PEC) global et ambitieux.

De manière générale, le PEC de Saint-Germain-en-Laye doit assurer la mise en œuvre d'une démarche éducative coordonnée en direction des enfants et des jeunes. Il doit aussi promouvoir une recherche de cohérence d'intervention, de continuité éducative entre les différents temps de vie des enfants et des jeunes.

Le PEC est un outil de conduite d'une démarche territoriale de projet qui implique et responsabilise dans un même mouvement les acteurs éducatifs d'une ville. Il doit ainsi initier la mobilisation de ces acteurs qui partagent une réflexion éducative pour contribuer à la définition et à l'ajustement des choix municipaux.

Il fixe les principes de la politique éducative de la commune. Il sert de référence aux contrats formels et informels passés entre la commune et les différents partenaires pour la mise en place d'actions éducatives.

Enfin, il permet aussi de proposer une lecture globale de la politique conduite par la ville en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et donc, par extension, de la famille.

Le Projet Educatif et Citoyen propose de décliner les ambitions de la Ville en matière d'éducation et de citoyenneté autour de cinq grands axes :

AXE 1- Fédérer les acteurs de la co-éducation dans un projet commun

AXE 2- Assurer une qualité d'accueil d'excellence

AXE 3- Eduquer à la citoyenneté et au vivre ensemble

AXE 4- Donner les conditions d'une excellence éducative pour tous

AXE 5- Accompagner les parents dans leur rôle

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Projet Educatif et Citoyen tel qu'annexé à la présente délibération.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL s'abstenant,

ADOPTE le Projet Educatif et Citoyen tel qu'annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

Projet Educatif et Citoyen

Saint-Germain-en-Laye

Introduction : l'Education, première priorité de l'action municipale

Pourquoi un Projet Educatif et Citoyen ?

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a placé la question éducative parmi ses priorités.

L'engagement de la Ville est fort aussi bien en termes d'investissement que de moyens mis à disposition des écoles et de la jeunesse.

La volonté constante de la Ville est de porter une politique bienveillante ayant pour objectifs :

- La qualité de l'accueil des enfants dès la Petite Enfance,
- La réussite des élèves,
- L'ouverture des élèves à la culture, au sport et à la vie internationale
- L'accompagnement de tous les acteurs de l'excellence éducative aussi bien institutionnels, associatifs que des parents, premiers responsables de l'éducation de nos jeunes
- Accompagner la jeunesse dans la construction de ses savoirs et de ses savoirs être pour leur permettre d'être des citoyens ouverts, bienveillants et acteurs de leur avenir
- Consolider la dimension développement durable dans ses actions éducatives et dans son programme d'intervention.

Le Projet Educatif et Citoyen a pour origine le Projet Educatif Territorial (PEDT) qui est un outil créé initialement par le Ministère de la Jeunesse et des sports pour fédérer les acteurs d'un territoire autour d'une même ambition pour l'éducation. Cette démarche permet de définir un sens et une finalité aux actions mises en place sur un même territoire. Elle permet également d'organiser la relation entre les acteurs en misant à la fois sur leur articulation et leur complémentarité.

La volonté constante de la Ville est de mobiliser les acteurs locaux et institutionnels de l'éducation afin de construire une dynamique commune en direction des enfants et des jeunes.

Dans ce contexte, la Ville de Saint-Germain-en-Laye, dans la continuité du PEDT, a décidé de formaliser ses axes de politiques publiques dans un Projet Educatif et Citoyen (PEC) global et ambitieux.

De manière générale, le PEC de Saint-Germain-en-Laye doit assurer la mise en œuvre d'une démarche éducative coordonnée en direction des enfants et des jeunes. Il doit aussi promouvoir une recherche de cohérence d'intervention, de continuité éducative entre les différents temps de vie des enfants et des jeunes.

Le PEC est un outil de conduite d'une démarche territoriale de projet qui implique et responsabilise dans un même mouvement les acteurs éducatifs d'une ville. Il doit ainsi initier la mobilisation de ces acteurs qui partagent une réflexion éducative pour contribuer à la définition et à l'ajustement des choix municipaux.

Il fixe les principes de la politique éducative de la commune. Il sert de référence aux contrats formels et informels passés entre la commune et les différents partenaires pour la mise en place d'actions éducatives.

Enfin, il permet aussi de proposer une lecture globale de la politique conduite par la ville en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et donc, par extension, de la famille.

Cette transparence offre la possibilité de l'exposer à un regard critique susceptible de l'enrichir.

Les cinq grands axes de la politique éducative et citoyenne de la Ville de Saint-Germain-en-Laye

AXE 1- Fédérer les acteurs de la co-éducation dans un projet commun

AXE 2- Assurer une qualité d'accueil d'excellence

AXE 3- Eduquer à la citoyenneté et au vivre ensemble

AXE 4- Donner les conditions d'une excellence éducative pour tous

AXE 5- Accompagner les parents dans leur rôle

AXE 1- Fédérer les acteurs de la co-éducation dans un projet commun

« Il faut tout un village pour élever un enfant »

(Proverbe africain)

L'Education est l'un des enjeux fondamentaux de notre société. C'est à l'école que l'enfant apprend la curiosité, le goût de l'effort, et l'esprit critique.

Très tôt, en partenariat étroit, avec l'Education Nationale, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a pris ses responsabilités de Ville éducatrice pour la réussite de ses jeunes.

Pour autant, le modèle d'hier ne suffit plus. Face aux enjeux de notre société, la reconduction des actions et des modes d'actions qui prévalaient jusqu'alors doivent être réinterrogés face aux évolutions des besoins, des attentes des familles et des enfants.

En faisant de l'éducation sa priorité, la Ville de Saint-Germain-en-Laye veut aller plus loin pour que l'école garantisse une égalité réelle des chances, remplisse sa mission de construction du citoyen de demain et offre les conditions de l'épanouissement de l'enfant.

Il faut éduquer ensemble, vivre ensemble, construire ensemble pour le bien-être et la réussite de nos enfants.

Axe 1-1 : Les valeurs du PEC de Saint-Germain-en-Laye

La politique éducative de la Ville de Saint-Germain-en-Laye a pour socle des valeurs fondées sur :

- le Respect
- la Citoyenneté
- l'Autonomie
- et l'Epanouissement des enfants

Dans le but affirmé de favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant et du jeune afin de l'amener à se construire en tant qu'adulte.

D'autre part, le PEC de Saint-Germain-en-Laye affirme les principes éducatifs suivants :

- Considérer l'enfant dans sa globalité et non seulement comme élève et ainsi articuler au mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- Reconnaître et accompagner les parents comme « premiers éducateurs » en respectant leur histoire de vie, leur cadre de référence, et en les associant dans l'analyse des besoins et les choix des mesures éducatives avec l'ensemble des intervenants auprès de l'enfant.
- Affirmer l'équité, la mixité et l'égalité des droits aux services et aux activités péri et extra scolaires, aux équipements municipaux et associatifs, et plus globalement aux savoirs, à la culture, au patrimoine, aux loisirs, notamment en instaurant une tarification adaptée aux revenus de chaque usager.
- Soutenir les projets d'école visant à faire des liens avec le périscolaire et à valoriser l'élève dans l'acquisition de ses compétences hors temps scolaire.
- Développer le sens de l'intérêt général par rapport à l'intérêt particulier afin d'apprendre aux enfants à s'approprier leur environnement de vie ou leur territoire et ainsi d'apprendre à se respecter, à discuter, à argumenter et à développer le sens critique.
- Soutenir l'enfant dans ses apprentissages c'est offrir à l'enfant des occasions de développer son autonomie, selon ses capacités et son niveau de développement, afin qu'il ait la possibilité de se réaliser et d'acquérir des outils liés à son estime de soi et à sa sécurité (affective et physique).
- Rendre l'enfant acteur, en respectant son rythme, et en ayant confiance en ses capacités. L'enfant est amené à faire des choix et à aller jusqu'au bout de son projet. Il est en situation d'acteur.

Axe 1-2 : la mise en place d'instance de pilotage et d'animation partenariales

Afin de faire vivre le PEC, d'animer le réseau des acteurs éducatifs et évaluer ou adapter les actions menées dans le cadre du PEC, il est proposé de créer plusieurs instances de travail.

- Le *Comité de pilotage* : composé des élus de la Ville et soutenu par la direction de l'Enfance, il porte le projet politique.
- Le *Comité technique* : piloté par le chef de projet, il est constitué des techniciens municipaux et des représentants des partenaires. Ses membres sont force de proposition et pourront être sollicités pour animer le dispositif dans sa mise en œuvre.

- Un *Comité local de l'Education* : ouvert aux parents et acteurs de l'Education, il aura, une fois par an, la vocation d'évaluer et d'être force de propositions sur la question éducative et de citoyenneté.
- Des *Ateliers participatifs et des groupes de travail* : constitués par thématique après la phase d'état des lieux et composés d'experts, d'acteurs opérationnels ou de citoyens et de parents souhaitant s'associer à la démarche. Ils seront organisés et animés par la Direction de l'Enfance sur des thématiques particulières.

Axe 1-3 : Evaluation et communication

Chaque acteur et groupe de travail participera, à son niveau, au suivi et à l'évaluation du projet global. Cependant, une évaluation plus approfondie sera menée par le comité de pilotage.

Une fois le projet éducatif et citoyen adopté, il faut entretenir la vitalité du projet. Les ambitions doivent être mises en œuvre, leurs effets évalués ainsi que les objectifs fixés. A cet effet, chaque année un rapport sera remis au comité de pilotage. Il mettra en évidence les points forts et les points faibles analysés par les autres groupes de travail, ainsi que des propositions d'évolution. Cette base de réflexion constituera le socle de l'évaluation et les critères seront définis au sein des groupes de travail. Le comité de pilotage pourra alors valider, amender, faire évoluer ces propositions et en émettre de nouvelles.

Parallèlement à cette évaluation globale, chaque action menée dans le cadre du PEC sera évaluée par les acteurs l'ayant portée afin d'en analyser l'impact, l'importance et l'opportunité.

Lorsque l'évaluation sera effectuée, il sera important de communiquer. Le travail effectué dans le cadre du projet éducatif et citoyen doit rendre le domaine de l'éducation plus lisible. Il est certes important que la communication soit faite en direction des acteurs éducatifs, mais il faut aussi viser le plus grand nombre.

Un plan de communication sera donc défini afin de maintenir le projet éducatif local dans une logique participative, capable de l'enrichir.

AXE 2- Assurer une qualité d'accueil d'excellence

La politique éducative de Saint-Germain-en-Laye passe par un engagement constant pour offrir aux enfants de la ville un cadre de travail de qualité et moderne.

Axe 2-1 : Une vision actualisée et adaptée de la carte scolaire

« Anticiper c'est réussir »

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite accompagner au mieux les évolutions démographiques sur son territoire et affiner de façon plus fine sa connaissance des besoins éducatifs.

Il importe donc de construire :

- Une projection et un suivi des évolutions démographiques
- Une sectorisation adaptée

En lien étroit avec l'Education Nationale et ses partenaires, le Comité de Pilotage analysera et fera des propositions adaptées à la réussite des enfants en fonction du suivi des indicateurs de réussite et de mixité.

Axe 2-2 : Les grands projets d'investissement

Les conditions d'accueil des enfants passent par le maintien d'un investissement constant et régulier pour la rénovation, reconstruction et adaptation des écoles sur le territoire. Il s'agit d'apporter les conditions de travail les plus adaptées et agréables pour les élèves mais aussi de travailler les prochains projets de construction ou de rénovation au regard des futurs enjeux pédagogiques, des évolutions des conditions d'enseignement mais aussi des questions environnementales.

Plusieurs projets sont donc lancés ou en cours de définition :

- Cité de l'enfance Bonnenfant
- Projet Cœur des Sources et la rénovation de l'école Marcel Aymé Les Sources
- La restructuration de l'école Giraud Teulon
- L'amélioration des conditions de travail de l'école Schnapper
- Accompagnement des projets de rénovation des collèges et lycées
- Accompagnement à l'installation des établissements supérieurs sur le territoire (Projet X Campus)

Axe 2-3 : Un effort d'entretien et de moyens constant et actualisé

Parallèlement aux grands projets de rénovation et de reconstruction, la Ville s'engage à maintenir un niveau élevé dans l'entretien de ses bâtiments et dans le suivi des nouvelles pratiques pédagogiques, tant pour la petite enfance, que pour les écoles.

Ce travail associe les services de la Ville mais aussi les utilisateurs.

1- Un entretien de grande qualité

- La recherche d'une intervention efficace par les agents et prestataires de la Ville
- Un effort constant pour offrir une prestation ménage de qualité et adaptée aux exigences d'hygiène ou sanitaires
- Un suivi pour une mise aux normes constante et pour assurer les obligations liées au PPMS et risques d'intrusion.

2- Des moyens à la hauteur des ambitions éducatives

La Ville s'engage à maintenir des moyens importants pour faciliter le fonctionnement des écoles et l'apprentissage des élèves et s'attache à suivre l'évolution des pratiques pédagogiques.

- Permettre l'acquisition de nouvelles formes de supports pédagogiques
- Accompagner les équipes à un usage raisonné du papier dans un contexte de développement du numérique et d'exigences environnementales

- Mise à disposition de bus ou de transports scolaires tout en favorisant les autres formes de mobilité (tram)

Par ailleurs, les pratiques pédagogiques ont fortement évolué et parallèlement l'organisation de la classe et des apprentissages. Aujourd'hui, la notion de « classe flexible » facilement modulable rompt avec la traditionnelle salle de classe. Néanmoins, si cette évolution est sensible, elle ne peut se faire que dans la concertation avec les enseignants.

- *Mise en place d'un groupe de travail* sur les évolutions des usages et du mobilier des classes

3- *Le numérique à l'école, un enjeu pédagogique et de réussite scolaire*

De très importants investissements sont déjà portés par la Ville en matière numérique : connexion au très haut débit, VPI/TNI dans toutes les classes élémentaires, dotation en tablettes, installation d'un TNI par école maternelle et d'une tablette par classe.

Ces investissements ont été d'autant plus efficaces qu'ils se sont accompagnés d'une étroite collaboration avec l'Education Nationale pour former le corps enseignant à ces nouvelles pratiques pédagogiques.

Pour autant, la question du numérique à l'école reste toujours d'actualité et est en constante évolution.

- *Mise en place d'un groupe de travail* associant les services de la Ville, l'Education Nationale et le Conseil du Numérique sur les évolutions des pratiques et besoins numériques dans l'école.

Axe 2-4 : Un accueil des enfants de qualité

La qualité de l'accueil des enfants est un véritable enjeu.

Depuis plusieurs années, la Petite enfance s'est engagée sur des projets visant à renforcer la qualité d'accueil offertes aux enfants, que ce soit par des initiatives innovantes et des actions de formation continue.

Ce sujet a également pris une importance essentielle depuis la mise en œuvre de la réforme des temps scolaires et des TAP en 2014. Le retour voté en conseil municipal à la semaine de quatre jours n'a jamais été entendu par la Ville de Saint-Germain-en-Laye comme un retour en arrière et l'abandon de l'ambition de qualité.

Les temps péri et extra scolaires doivent être des temps d'accueil de qualité où la sécurité est respectée, la bienveillance la règle et que le choix soit offert à l'enfant soit d'avoir des activités ou de pouvoir ne rien faire et rêver.

Ce sont des temps d'animation mais aussi d'apprentissage des règles de la vie en collectivité, des valeurs de la République et où l'éveil et la curiosité doivent être favorisés.

Enfin, il est aussi recherché que, sur ces temps, des rencontres entre centres, des actions communes soient organisées pour permettre le rapprochement entre les élèves et les différents secteurs de la Ville.

ACTIONS

1- Accompagner la professionnalisation et la montée en compétence de l'animation

Un important travail de recrutement et de fidélisation des animateurs est déjà lancé par la Ville. L'objectif est de pouvoir compter sur des équipes stables et construire des projets d'animation de qualité sur l'année.

- Travailler sur les pratiques professionnelles en lien avec l'Education Nationale
- Former les animateurs sur de nouvelles compétences (culture, sport...)
- Favoriser le travail collaboratif entre les différents acteurs de la co éducation (enseignants, Atsem, animateurs)

2- Proposer des activités de qualité ayant du sens

Les animateurs ont à cœur de varier leurs propositions d'animation. Ils font preuve de créativité et de dynamisme.

Loin de ne chercher que de l'occupationnel, les projets d'animation ont aussi pour objectif d'éduquer les élèves aux valeurs fondamentales du vivre ensemble (laïcité, égalité filles/garçons, respect de la différence).

L'enjeu actuel est l'apprentissage du vivre ensemble, au-delà des différences, dans le respect et la bienveillance.

Enfin, des actions plus ponctuelles sur les temps d'animation devront avoir pour objectif la découverte d'autres activités et l'éveil de la curiosité (club échecs et bridge, sophrologie...)

Axe 2-5 : Le développement durable, élément fondamental de la politique éducative

Depuis plusieurs années, la question du développement durable est devenue prégnante.

Le changement climatique, les enjeux sanitaires ou l'éducation à la nature et à son respect sont des sujets dont la Ville s'est emparée et qui ont été pris en compte dans ses actions politiques.

ACTIONS

1- La restauration et le développement durable, un enjeu de santé publique et d'éducation

Concernant la restauration, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années à développer des actions de développement durable dans les crèches et les écoles. La Ville de Saint-Germain-en-Laye place cette question non seulement sous l'angle du développement durable mais aussi dans la volonté d'offrir les meilleures conditions sanitaires et dans un souci constant de prévention santé :

- Définition d'un cahier des charges de qualité privilégiant les produits labellisés, le bio français et les circuits courts
- Passage du tout inox aussi bien dans les écoles que les crèches de la Ville
- Actions de sensibilisation sur le gaspillage et la découverte de nouvelles saveurs
- Repas végétarien hebdomadaire et possibilité de repas non carné quotidien
- Suppression de la vaisselle en plastique

2- Une nécessaire réflexion sur les espaces extérieurs de demain

Les cours de récréation, mais aussi les jardins des crèches, sont actuellement très standardisés dans leur forme et dans leurs usages. Souvent de grands espaces goudronnés, ce sont des espaces aux impacts thermiques forts et avec des usages très classiques. Or les changements climatiques à venir, les évolutions de la société et la volonté émergente de faire de la cour de récréation un espace « apprenant » interpellent la Ville sur sa vision à venir des cours de récréation.

Plusieurs sujets importants se posent :

- Comment faire de la cour de récréation un îlot de fraîcheur ou une oasis dans la Ville ? Quelles sont donc les formes (végétale, désimperméabilisation des cours, espaces de fraîcheur) qui peuvent être adoptées ?
- Comment faire de la cour un espace partagé par tous les élèves aux usages multiples et qui soit une forme d'apprentissage de l'agora public ?
- Comment proposer des modèles de cours qui suscitent la curiosité, l'imagination et confortent le bien-être de l'enfant ?

Ces questions doivent être posées, travaillées et concertées par tous les utilisateurs pour proposer une réponse adaptée à l'histoire de l'école et à ses besoins.

- *Mise en place d'un groupe de travail sur le devenir des cours de récréation des écoles*
- *Travail sur le devenir et l'extension des jardins pédagogiques.*

3- Affirmer la dimension Développement Durable dans les projets pédagogiques et d'animation

La dimension Développement Durable, l'éducation et la sensibilisation des enfants aux enjeux climatiques et environnementaux est un vecteur important de la construction d'un futur citoyen conscient des enjeux actuels et futurs. Cet apprentissage débute dès les premières années. Ainsi, des structures de la Petite Enfance se sont déjà engagées dans une démarche « écolo crèches » ainsi que certaines écoles. Cette dynamique doit être confortée et développée par la recherche du label « Eco-Ecoles » pour tous les établissements. Enfin, des actions ponctuelles doivent être organisées pour continuer à sensibiliser les enfants et la jeunesse de la Ville sur ce sujet.

- *Appuyer la recherche de label en lien avec le développement durable*
- *Prise en compte et soutien renforcé des projets d'animation et pédagogique abordant la dimension développement durable*
- *Organisation en lien avec les instances de citoyenneté d'actions portant sur le développement durable.*
- *Accompagner les initiatives permettant les bonnes pratiques entre les familles comme le co-voiturage des enfants vers leurs écoles, le recours au mode de transport collectifs (T13) ou aux mobilités douces.*

AXE 3- Eduquer à la citoyenneté et au vivre ensemble

Axe 3-1 : La formalisation d'un parcours citoyen

Aujourd'hui, l'éducation à la citoyenneté se décline selon trois modalités :

- Les cours d'éducation morale et civique,
- La participation des élèves dans la vie de l'établissement,
- Les projets citoyens.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye constate, comme le souligne le ministère de l'Education Nationale et de la recherche, qu'en France, les temps dédiés à l'éducation civique se concentrent essentiellement sur l'école primaire. Or il est important de soutenir les projets d'éducation à la citoyenneté dans les écoles et établissements scolaires qui permettent aux élèves de s'investir plus activement pour devenir des citoyens engagés.

Parallèlement, dans le souci constant de la Ville de travailler sur les conditions du bien vivre ensemble, la question des valeurs communes représente un enjeu essentiel dans la construction du citoyen et la majorité municipale est convaincue que cet apprentissage ne peut pas se limiter aux seuls enseignements dans les classes mais qu'il doit trouver son sens et son application dans la vie de la Cité.

Ainsi, il est proposé de travailler sur la notion de parcours de la citoyenneté qui doit s'inscrire dans la durée et la transversalité.

L'objectif final est de former un citoyen éclairé et actif capable de débattre et d'argumenter.

ACTIONS

1- Construction d'un parcours d'engagement citoyen de l'école au jeune électeur

- Installation du Conseil Municipal Junior, Conseil Municipal des Collégiens, Conseil Local de la Vie Lycéenne
- Cérémonie de remise des cartes d'électeurs
- Accueil des Grandes sections à l'Hôtel de Ville pour une première sensibilisation sur les symboles et valeurs de la République
- Accompagnement des projets portant sur la Mémoire et la sensibilisation aux questions de défense et de sécurité (projet Classes de Défense) en lien avec le trinôme académique
- Interventions des élus dans les classes de 6^{ème} pour sensibiliser les élèves sur le rôle du maire et de son équipe

2- Aide à la participation citoyenne

- Défis jeunes
- Aide et accompagnement aux projets solidaires individuels

Axe 3-2 : Le sport, vecteur de vivre ensemble

L'Éducation du 21^{ème} siècle reconnaît de plus en plus l'importance du sport comme un vecteur d'éducation au vivre ensemble.

En effet, comme le reconnaît l'UNESCO, le sport peut enseigner des valeurs telles que l'équité, le travail d'équipe, l'égalité, la discipline, l'inclusion, la persévérance et le respect. Il offre un cadre universel pour l'apprentissage de valeurs communes, contribuant ainsi au développement des compétences personnelles pour une citoyenneté responsable.

Le sport aide donc les élèves à transférer et à mettre en action les valeurs en dehors de l'environnement scolaire, en s'engageant dans leurs communautés, en prenant des décisions avisées, tout en étant sensibles et en respectant les autres et l'environnement. Il s'agit donc d'un moyen de développer la confiance en soi, d'adopter des modes de vie actifs et sains, ainsi qu'aider la compréhension des droits, encourageant ainsi une transition progressive vers l'indépendance de l'âge adulte.

ACTIONS

1- Les JO 2024 : le sport, moyen d'engagement

Dans le cadre de l'accueil des délégations étrangères lors des Jeux Olympiques de 2024, la Ville souhaite se saisir de ce moment fort pour développer des actions de sensibilisation et de découverte des valeurs positives du sport.

Par ailleurs, 2024 sera une année d'ouverture au monde et à la participation citoyenne dans des actions ponctuelles et récurrentes.

L'ensemble des clubs sportifs de la Ville seront associés à ce temps fort.

2- Favoriser l'apprentissage du sport en milieu scolaire

La Ville maintiendra son soutien aux établissements scolaires à l'éducation physique et sportive selon trois axes :

- Mise à disposition d'infrastructures modernes et adaptées
- Maintien des interventions en milieu scolaire
- Soutien d'un événementiel porteur de sens et d'apprentissage (course inter écoles...)

3- Accompagner les projets des écoles en lien avec les Jeux Olympiques

Axe 3-3 : Etre un citoyen respectueux des autres et des différences

Apprendre à l'enfant à accepter l'autre tel qu'il est, c'est le préparer à la vie en société d'aujourd'hui. Les parents, l'école mais aussi la Ville ont un rôle fondamental dans cet apprentissage des règles du vivre ensemble. Il s'agit d'éduquer l'enfant à la diversité, à l'acceptation de l'autre.

Cet apprentissage passe en parlant très tôt aux enfants des différences multiples tout en travaillant sur les préjugés. L'éducation est de considérer que la différence existe mais qu'elle n'implique pas de hiérarchie comme le souligne la pédopsychiatre Marie-Rose Moro. Les mots sont certes indispensables mais la diversité passe aussi par la rencontre avec l'autre.

Cette éducation, cette rencontre avec l'autre peut parfois faire peur mais c'est une formidable occasion d'éduquer au vivre ensemble avec, en partage, les valeurs communes qui nous lient.

ACTIONS

1- Consolider le socle commun des valeurs communes

La rencontre avec l'autre sera d'autant plus facile que les valeurs qui nous lient sont plus fortes : laïcité, égalité filles-garçons, refus des discriminations liées aux origines ou à l'orientation sexuelle, inclusion des enfants en situation de handicap.

Plusieurs modalités d'intervention sont possibles :

- Sensibilisation et formation des personnels
- Actions et travail avec les enfants lors de temps forts
- Communication sur des grandes causes nationales et soutien de projets d'écoles

2- Favoriser le rapprochement et le vivre ensemble

La Ville s'engage sur des actions éducatives et de prévention qui peuvent toucher tous les publics scolaires :

- Favoriser les actions intergénérationnelles
- Développer les actions de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement avec le soutien du CLSPDR
- Favoriser et soutenir la mixité sociale

AXE 4- Donner les conditions d'une excellence éducative pour tous

« L'essentiel dans l'éducation, ce n'est pas la doctrine enseignée, c'est l'éveil »

Ernest RENAN

Axe 4-1 : Préparer à la sociabilisation de l'enfant dès la Petite Enfance

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est convaincue que le développement de l'enfant et la réussite de sociabilisation sont des enjeux forts qui se préparent dès la Petite Enfance. Ainsi, l'accueil du plus jeune âge et la maternelle peuvent offrir de précieuses expériences éducatives et sociales qui auront une influence positive pour la suite de la construction de l'enfant.

La Ville fait d'un accueil de qualité la Petite Enfance et de la maternelle une priorité de son action éducative.

Cela passe par un personnel bien qualifié et formé ainsi que par un programme qui couvre tous les aspects du développement de l'enfant (physique, moteur, émotionnel, social, développement langagier et cognitif).

Pour cette raison, le secteur de la Petite Enfance a formalisé un projet éducatif fondé sur les valeurs de Respect de l'enfant et de sa famille, d'Attention pour favoriser et développer la notion de Plaisir des enfants lors de leur journée de crèche.

ACTIONS

- 1- *Affirmer et consolider le projet éducatif de la Petite Enfance pour permettre aux enfants de développer leur confiance, leur sécurité affective et centré autour de leur intérêt.*
 - Actualisation et évaluation du projet éducatif de la Petite Enfance
 - Développer la posture professionnelle et la curiosité des agents par la formation
 - Diffuser les bonnes pratiques et les liaisons entre les professionnels de la Petite Enfance grâce au RPE
 - Informer et soutenir les parents

- 2- *Développer les projets et expérimentations permettant l'éveil de la curiosité des enfants*
 - Projets culturels dans la petite enfance
 - Sensibilisation des enfants au développement durable

- 3- *Travailler sur la passerelle Petite Enfance/Maternelle*
 - Favoriser les échanges de bonnes pratiques et d'expériences
 - Préparer et accompagner les enfants en Maternelle

Axe 4-2 : Faire de la Ville de Saint-Germain-en-Laye une Ville de culture

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est convaincue de l'importance de l'apprentissage et de l'ouverture culturelle dans le développement de l'élève et dans la construction du vivre ensemble.

Comme le souligne le ministère de la Culture, l'éducation culturelle et artistique est un formidable moyen de permettre à l'élève de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de son parcours scolaire. C'est aussi le vecteur privilégié pour permettre aux élèves d'initier, de développer et de renforcer leur pratique artistique voire de permettre la rencontre des artistes et des œuvres et de favoriser la fréquentation des lieux culturels.

La Ville est un territoire riche en équipements et en offre d'esthétiques ce qui lui permet d'être particulièrement dynamique au niveau culturel.

L'éducation à la Culture est donc le moyen d'éveiller la curiosité culturelle des enfants et d'enrichir leurs connaissances.

ACTIONS

- 1- *Renforcer les partenariats avec les crèches et les établissements scolaires pour favoriser la mise en place de projets culturels de qualité*

Il existe déjà des liens forts entre les établissements scolaires et la Ville dans des projets d'éducation artistique et culturelle (PEAC). Ces projets doivent être renforcés et généralisés aussi bien en termes d'établissements que de publics.

- Développement des partenariats et résidences dans le premier et second degré
- Adaptation et consolidation des classes CHAM/CHAD par le CRD en lien avec le collège partenaire.

2- *Accompagner les enfants vers les liens culturels*

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a conscience que la pratique et la fréquentation des lieux culturels connaît depuis ces dernières années d'importantes transformations.

Nouvelles esthétiques, nouvelles pratiques, nouveaux médias bouleversent et changent les habitudes et la fréquentation des lieux culturels. La Ville, dans sa volonté éducative et pour accompagner ces changements veut travailler sur l'accès à la culture et accompagner les publics les plus éloignés.

- Favoriser et développer les interventions en milieux scolaires
- Travailler sur une offre tarifaire adaptée
- Ouvrir les grandes manifestations aux publics les plus éloignés
- Diversifier les esthétiques
- Une réflexion : Orchestre à l'école. Travail, en partenariat avec l'Education Nationale, sur sa pertinence, sa forme et sa mise en œuvre.

3- *Un objectif : le label 100% AEC*

Le ministère de la Culture a créé un label 100% AEC qui récompense les Villes où l'accès à la culture est le plus large auprès des jeunes. Que ce soit de la Petite Enfance jusqu'aux étudiants du territoire, l'offre culturelle est riche et variée. La Ville affirme ainsi sa volonté de faire de la culture le vecteur essentiel de la réussite et de l'ouverture des enfants et de la jeunesse.

Axe 4-3 : Le sport et la santé

L'éducation physique et sportive est un moyen fondamental pour faire face à aux défis de santé publique actuels.

La lutte contre l'inactivité, l'obésité et la prévention de certaines maladies passe par une éducation sportive de qualité.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie nationale de sport/santé portée par le ministère des sports qui s'inscrit dans les orientations de la Stratégie Nationale de Santé et du Plan National de Santé Publique. Son ambition est de promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie.

Suivant les orientations du ministère, la Ville tient à s'adresser à tous les publics en veillant en particulier à la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre d'activité physique adaptée.

ACTIONS

- Opérations de sensibilisation
- Opérations de formation des agents
- Opérations de formation des élèves (formation PSC1 en primaire)

Axe 4-4 : Accompagner l'ouverture au monde

Non seulement, Saint-Germain-en-Laye est une Ville internationale et ouverte au monde mais l'équipe municipale a la conviction que l'ouverture au monde et la découverte de l'autre participent au respect entre les individus et les bases du vivre ensemble.

Ainsi, la Ville poursuit son engagement pour que les enfants et les publics les plus fragiles puissent partir et découvrir d'autres régions, d'autres paysages.

ACTIONS

1- Maintien des actions de sorties des élèves

- Classes transplantées
- Programme d'animations culturelles offertes aux écoles avec mise à disposition raisonnée des cars de la Ville

2- Favoriser l'apprentissage des langues étrangères

Non seulement la Ville de Saint-Germain-en-Laye a une histoire internationale très forte mais elle s'est engagée dans l'aventure olympique en accueillant la délégation britannique en 2024. Dans ce contexte, la Ville souhaite apporter tout le soutien nécessaire pour permettre le développement des langues étrangères sur son territoire et, en particulier, dans ses écoles. Ainsi, la recherche d'expérimentations et de dispositifs nouveaux à construire sera une des priorités des actions éducatives. De même, la Ville va travailler sur la création d'un réseau des locuteurs natifs prêts à intervenir dans les écoles et accompagner le bilinguisme dans les écoles et accompagner l'accueil des délégations étrangères dans le cadre des JO 2024.

3- Soutien au fonctionnement du lycée international

- Mise à disposition de locaux au sein de nos établissements scolaires pour accueillir les 270 élèves fréquentant les 5 sections présentes au sein des écoles

Axe 4-5 : Accompagner les publics les plus fragiles

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a conscience que tous les enfants n'ont pas les mêmes chances face aux apprentissages ce qui peut compromettre leur réussite scolaire.

Les causes peuvent être multiples, enfants en rupture scolaire et familiale, décrochage, fragilité familiale mais aussi l'enfant peut être porteur de handicap et doit faire face à de réelles difficultés dans son quotidien.

Souhaitant donner à chacun les conditions pour réussir, la Ville s'engage avec ses partenaires, sur des actions de prévention, d'accompagnement et de suivi.

ACTIONS

1- Lutter contre l'échec scolaire

En lien étroit avec l'Education Nationale et les centres sociaux des actions coordonnées nouvelles peuvent compléter et renforcer celles existantes.

- Lutte contre le décrochage scolaire
- Soutien scolaire et aux épreuves scolaires (avec actions des Centre sociaux)
- En lien avec le CLSPDR, actions de prévention contre les conduites addictives, face à la violence ou au harcèlement.

Enfin, la Ville souhaite la mise en œuvre d'un groupe de travail avec ses partenaires sur l'organisation et les objectifs des études surveillées afin qu'elles soient plus efficaces notamment pour les élèves les plus fragiles.

2- Accompagner les publics empêchés/handicap et inclusion

Les enfants en situation de handicap doivent pouvoir avoir les mêmes chances de réussite. Si l'objectif d'inclusion scolaire est globalement atteint, il n'en demeure pas moins que les conditions de cet accueil sont encore perfectibles et que les modalités de collaboration entre la Ville, la MDPH et l'Education Nationale sont à construire.

- Travail partenarial avec le DASEN au sujet des AESH et la répartition des compétences
- Formation des personnels de crèche, des atsem et des animateurs pour l'accueil des enfants en situation de handicap
- Actions de sensibilisation et d'inclusion par la mise en place d'un groupe de travail spécifique
- Mise en place d'un chemin d'accompagnement de l'enfant en situation de handicap de la crèche jusqu'à l'école (transmission de bonnes pratiques, formation, soutien)

Axe 4-6 Faire de Saint-Germain-en-Laye une Ville étudiante

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est riche de sa jeunesse. Outre ses crèches, ses écoles, collèges et lycées, le territoire accueille par ailleurs des établissements d'enseignement supérieur : Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, le projet Campus...

Il était de coutume de dire qu'il y avait 20000 jeunes élèves ou étudiants à Saint-Germain-en-Laye, ce chiffre a pour vocation d'augmenter.

La Ville a donc l'ambition de favoriser l'accueil des jeunes étudiants et de les accompagner dans leur vie étudiante aussi bien sur les questions de logement, de transport, vie associative mais aussi dans l'accès à la culture.

ACTION

Rapprochement avec les universités et établissements du supérieur pour construire, collectivement, des axes de travail permettant d'accompagner favorablement le développement de la vie étudiante sur le territoire.

AXE 5- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif

Présents dès sa naissance, les parents sont les premiers accompagnateurs de l'enfant. Ils en sont également ses responsables légaux. Mais aujourd'hui, beaucoup de parents se trouvent démunis, fragilisés voire impuissants face à leurs enfants et à leurs comportements.

Les mutations de la société actuelle modifient parfois les structures familiales et les parents peuvent connaître des difficultés pour accompagner leurs enfants dans leur développement.

Or, le rôle des parents est d'accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages au quotidien et de les aider à construire ses valeurs et ses références morales : honnêteté, sens de la justice et de l'égalité, fraternité, respect, etc. Les effets de ces apprentissages se traduisent à long terme dans le développement et l'équilibre de l'enfant.

Il n'y a pas de "bon" parent ni de parent "parfait" pour transmettre les valeurs morales essentielles à l'enfant dans sa future vie sociale. Néanmoins, les responsabilités de parents sont parfois difficiles à assumer au quotidien.

C'est pourquoi, la Ville sait qu'elle a un rôle à jouer avec tous les professionnels des crèches, écoles ou de l'animation qui sont de véritables soutiens à une parentalité positive.

Objectif n°1

Faire connaître aux parents et promouvoir les actions de parentalité existant sur le territoire.

Objectif n°2

Favoriser, soutenir et valoriser l'implication des parents pour et avec leurs enfants

Objectif n°3

Aider les parents à concilier vie personnelle / vie professionnelle / vie familiale

ACTIONS

1- Sensibiliser et accompagner les parents

- Rendez Vous de l'Education
- Actions d'information et de prévention
- Création d'un Forum de la Petite Enfance

2- Accompagner la parentalité

- Café des parents
- Actions de soutien et d'accompagnement
- Réflexion sur la création d'un LAEP